



Le 26 février 1992

À tous les employés des Affaires extérieures
et Commerce extérieur Canada

Comme suite aux thèmes annoncés par le ministre des Finances dans le budget, je tiens à vous informer des décisions prises pour mieux délimiter le mandat de base du Ministère, bref, pour revenir à l'essentiel. Il s'agira donc de transférer d'AECEC les responsabilités suivantes :

- a) l'immigration à Emploi et Immigration Canada (EIC);
- b) les relations internationales en matière de culture et d'éducation au Conseil des Arts du Canada;
- c) les relations internationales pour les sports à Condition physique et Sport amateur;
- d) les expositions internationales à Communications Canada (MDC).

43-217-679
Tous les autres programmes d'AECEC, dont les relations générales, le commerce, les communications, les affaires publiques, les affaires consulaires et le Bureau des passeports, continueront à relever d'AECEC. Ces changements renforceront et clarifieront l'imputabilité en liant la formulation des politiques et l'exécution de programmes, ce qui, par le fait même, devrait accroître l'efficacité des opérations et améliorer les services offerts aux Canadiens.

J'ai introduit ces changements à AECEC, de concert avec les organismes d'accueil et le BCP, dans le but de rationaliser AECEC et de mettre le Ministère en position de relever plus efficacement le défi canadien de la politique étrangère et du commerce. Mes homologues des autres organismes et moi-même sommes déterminés à opérer ces changements à l'avantage de tous les programmes touchés. Je reconnais que pour certains d'entre vous ces changements seront difficiles, mais je m'attends à ce que tous fassent preuve de professionnalisme.

Ce transfert de programmes est conforme aux principes de 1981-1982 relatifs à la consolidation des opérations à l'étranger. AECEC continuera à être responsable de coordonner l'ensemble des relations du Canada avec les autres pays, et les pouvoirs des chefs de mission demeureront inchangés.